

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 112 - 09/26

Le 16 SEP. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT AVENUE PIERRE PERRON,
DU 18 AU 21 SEPTEMBRE 2026, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement avenue Pierre Perron, pour permettre des travaux de raccordements électriques mutualisés avec le n°37, au droit du n° 45.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée par alternat avec feux tricolores, du 18 au 21 septembre 2026, Avenue Pierre Perron, de 08 H 00 à 18 H 00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : La circulation piétonne sera interdite sur les trottoirs dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise LE DU de Châtelaudren-Plouagat, qui réalise ces travaux pour le compte d'ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 5 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Madame la Cheffe de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen
- L'entreprise LE DU,
- GPA.

Pour le maire, par délégation
L'adjoint au maire

Le Maire

Olivier PICART

